ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

RAPPORT ANNUEL 2019

RAPPORT ANNUEL **2019**

ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 4 - 5

CHARTE DES VALEURS DE L'AAM 6

PRÉSENTATION DE L'AAM 7 - 15

- RÔLE & ÉQUIPE 7
- ADHÉRENTS 8
- GOUVERNANCE & ORGANISATION 9
- LE BUREAU 10
- LA COMEX 11
- ACTIVITÉS DES INSTANCES 12
- SERVICES OFFERTS 13
- OUTILS D'INFORMATION/FORMATION 14
- GROUPES DE TRAVAIL 15

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS 16 - 21

CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS 22

LES ACTIVITÉS 2019 23 - 27

ZOOM 28 - 34

- ACTE DE LA TROISIÈME JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS 28 - 33
- **ARTICLE DE PHILIPPE POIGET** - DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA FFA 34
  LA RÉGLEMENTATION DE L'ASSURANCE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

PERSPECTIVES ET PROJETS 35

LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES & LIENS AVEC DES PARTENAIRES 36 - 37

LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE 38

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Thierry MARTEL

Président de l'AAM
Association des Assureurs Mutualistes

ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES

ÉDITO

Si l'année 2018 a permis aux assureurs français de devenir leaders du marché européen de l'assurance, l'exercice 2019 a davantage été marqué par la baisse des taux d'intérêt qui a dégradé la rentabilité de l'assurance vie. Il a également vu l'adoption de la loi PACTE qui a réformé et simplifié l'assurance retraite supplémentaire. 2019 aura également été une année mouvementée en santé avec la concrétisation de la réforme du 100% santé et l'adoption de la loi ouvrant la possibilité de résiliation infra-annuelle des contrats. En assurance auto, je retiens notamment l'adoption de la loi « Mobilités » (LOM). Dans ce domaine, nous devrons être particulièrement vigilants pour ne pas laisser les constructeurs automobiles décider seuls au niveau national comme européen des modalités d'accès aux données de conduite.

Plus spécifiquement pour notre Association des Assureurs Mutualistes, l'année 2019 aura été celle du passage de témoin à la présidence. Je tiens une nouvelle fois à saluer le travail accompli par Pascal DEMURGER au cours des trois premières années d'existence de notre association. Depuis juillet 2019 nous avons lancé plusieurs chantiers dont certains ont déjà abouti, je pense notamment à l'accord avec l'IFPASS pour vous proposer une offre moderne et innovante de formation ; et d'autres sont en cours, comme la réflexion conduite sur nos valeurs communes qui aboutira à la présentation du Manifeste de l'AAM.

Même si ce rapport d'activité concerne l'année 2019, je ne peux pas m'empêcher d'évoquer les premiers mois de l'année 2020 tant la crise du COVID-19 bouleverse notre économie, notre société et nos entreprises. Pour notre secteur, les conséquences de la crise seront importantes et les leçons à tirer nombreuses.

Nous devrons dans les mois à venir cultiver la confiance de nos sociétaires, des pouvoirs publics et de l'opinion qui attendaient des assureurs bien plus qu'ils ne pouvaient donner. Cela passera sans doute par de la pédagogie sur le fonctionnement de l'assurance, sur notre gestion actifs-passifs, sur les principes de mutualisation et sur les risques systémiques.

Je suis convaincu que l'assurance est un facteur clé de développement économique qui participe à la résilience des ménages et des entreprises face aux chocs et les accompagne dans la constitution d'une épargne longue investie dans l'économie. Elle constitue un rempart pour certaines populations vulnérables contre une bascule définitive dans la précarité. Mais a contrario, l'assurance se nourrit de la croissance économique, la crise va donc mettre nos modèles économiques sous pression.

Parallèlement, cette crise nous interroge sur le rôle social et sociétal de l'assurance. Elle nous poussera dans les semaines et mois à venir à envisager des solutions innovantes pour répondre aux défis des épidémies, du vieillissement de la population et du changement climatique. Depuis plus d'un siècle nos modèles mutualistes apportent des solutions à la fois pertinentes et modernes aux attentes de la société, je ne doute pas que nos organisations sauront une nouvelle fois être au rendez-vous.

Ainsi le métier d'assureur mutualiste se voit-il profondément challengé à l'heure où des enjeux socio-économiques, sanitaires et environnementaux d'ampleur inégalée se font jour. Ils constituent autant une potentielle menace pour la prospérité mondiale qu'une formidable opportunité de progrès pour la société. Bien appréhendées, ces évolutions révèleront *in fine* la pertinence et la modernité de notre modèle mutualiste. Je suis confiant car nous avons les atouts nécessaires pour relever l'ensemble de ces défis.

Thierry MARTEL
Président de l'AAM
Association des Assureurs Mutualistes

CHARTE DES VALEURS DE L'AAM

Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue. L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer.

Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions qui lui sont propres par construction, la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente. Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'assemblée générale est composée de sociétaires (ou de leur délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix», quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

Les mutuelles d'assurance qui adhérent à l'Association des Assureurs Mutualistes portent des valeurs de solidarité, proximité et démocratie.

Elles s'engagent à :

- **Respecter** l'équité entre les sociétaires ;
- **Adopter** une gestion socialement responsable ;
- **Proposer** des contrats et services adaptés et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès au plus grand nombre ;
- **Faciliter** la participation et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;
- **Favoriser** la reconnaissance du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société ;
- **Contribuer** à une croissance économique durable.

PRÉSENTATION DE L'AAM

ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

RÔLE

LIEU DE RASSEMBLEMENT DES MUTUELLES D'ASSURANCE,
L'AAM EST LEUR MAISON COMMUNE POUR :

- **Échanger** ;
- **Coordonner** les positions à prendre dans le cadre de la FFA ;
- **Développer** des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions d'informations et d'outils à leur service ;
- **Participer** en France aux travaux de l'ESS ;
- **Travailler** en Europe avec leurs homologues au sein de l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs en Europe (AMICE) et au plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) ;
- **Dialoguer** avec des organisations représentatives et en particulier, celles représentant les structures à but non lucratif.

ÉQUIPE

Cornélia Federkeil
› Secrétaire générale

Valérie Blanchard
› Secrétaire générale adjointe

Karine Roda
› Assistante de direction

Myriam Oultaf
› Chargée de communication

ADHÉRENTS

- ***32 adhérents*** *dont une organisation partenaire*
- ***112 sociétés représentées***

GOUVERNANCE

CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

L'AAM remercie vivement Nathalie Barre-Tricoire (AGPM), Alain Montarant (MACIF), Jean-Marc Raby (MACIF), Stéphane Guiraudie (MAE), Christian Marey (MUTEX), Vincent Pourrias (SMACL), Roger Crucq (USU) et Cyrille Levasseur (USU) pour leurs participations aux travaux de la Comex ainsi que **Patrick Jacquot (AMDM)** pour sa contribution au sein du Bureau de l'AAM.

L'AAM remercie très chaleureusement **Pascal Demurger**, qui a présidé durant trois années l'AAM, et qui a passé le flambeau à **Thierry Martel**, directeur général de **Groupama**, élu président le 5 juillet 2019.

L'Union Solidaire et Universitaire (USU) et la mutuelle Médicis ont fait part à l'AAM de leur volonté de démissionner au 31 décembre 2019.
L'AAM les remercie pour leur contribution à la vie de l'association.

L'AAM accueille au sein de la Commission exécutive :

Adrien Couret (MACIF) depuis le 4 juin 2019 en tant que titulaire,
Pascal Michard (MACIF) depuis 4 juin 2019 en tant que suppléant,
Frédéric Costard (SMACL) depuis 7 juillet 2019 en tant que suppléant,
Stéphane Coste (MAE) depuis le 3 septembre 2019 en tant que suppléant,
Véronique Florin (AGPM) depuis le 3 décembre 2019 en tant que suppléante.

L'AAM accueille au sein de son Bureau :

Adrien Couret (MACIF), vice-président,
Sylvain Mortera (ARÉAS), vice-président et trésorier,
et Nicolas Gomart (MATMUT).

En 2020, l'AAM compte 32 adhérents.

ORGANISATION

L'AAM EST COMPOSÉE DE

- **Un Bureau de 9 personnes,** présidé par **Thierry Martel**, directeur général de Groupama ;
- **Une Commission exécutive (COMEX)** mensuelle qui regroupe **28 représentants de ses adhérents** ;
- **Une Assemblée générale annuelle** qui regroupe les **32 membres de l'AAM** ;
- **Un Secrétariat général.**

LE BUREAU

PRÉSIDENT

- **Thierry Martel / GROUPAMA** 1

4 VICE-PRÉSIDENTS

- **Adrien Couret / MACIF** 2
- **Pascal Demurger / MAIF** 3
- **Sylvain Mortera / AREAS ASSURANCES** - *Trésorier* 4
- **André Renaudin / AG2R LA MONDIALE** 5

MEMBRES BUREAU

- **Stéphane Dessirier / MACSF** 6
- **Paul Esmein / COVEA** 7
- **Pierre Esparbès / SGAM BTP** 8
- **Nicolas Gomart / MATMUT** 9

1

2

3

4

5

6

7

8

9

LA COMEX

La Comission exécutive** regroupe **28 représentants** des **sociétés d'assurance mutuelle adhérentes (SAM)

AG2R LA MONDIALE
André Renaudin > Vice-président
Phillippe Dabat > Suppléant

AGPM
Patrice Paulet - Véronique Florin > Suppléante

AMF MUTUELLE D'ASSURANCES
Jean-Luc Nodenot - Isabelle Gueudry > Suppléante

AREAS ASSURANCES
Sylvain Mortera > Vice-président - Trésorier
Martine Chouissa > Suppléante

ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS
Patrick Jacquot - Stéphanie Lioger > Suppléante

CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES
Olivier de Bretagne - Dorothée Perardel > Suppléante

COVÉA
Paul Esmein > Membre du bureau
Stéphane Cossé > Suppléant

GROUPAMA
Thierry Martel > Président
Fabrice Heyriès > Suppléant

LE CONSERVATEUR
Gilles Ulrich - Olivier Meunier > Suppléant

L'ETOILE
Olivier Marciaux - Emmanuel Lelièvre > Suppléant

MACIF
Adrien Couret > Vice-président
Pascal Michard > Suppléant

MACSF
Stéphane Dessirier > Membre du bureau
Nicolas Gombault > Suppléant

MAE
Stéphane Coste - Philippe Bénet > Suppléant

MAIF
Pascal Demurger > Vice-président
Dominique Mahé > Suppléant

MAPA RCBF SGAM
Vincent Loizeil - Philippe Dubois > Suppléant

MATMUT
Nicolas Gomart > Membre du bureau
Emmanuel Ruffin > Suppléant

MONCEAU ASSURANCES
Gilles Dupin - Anne-Cécile Martinot > Suppléante

MUTEX
Catherine Rouchon

MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES
Pascale Seni-Lapp - Samuel de Bernard > Suppléant

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES
Stéphane Désert
Anne-Sophie Fraissinet > Suppléante

MUTUELLE DES ARCHITECTE FRANÇAIS ASSURANCES
Philippe Carraud - Vincent Malandain > Suppléant

MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES - MFA
Vincent Boyer - Gilbert Peruto > Suppléant

RELYENS
Dominique Godet - Christophe Dumas > Suppléant

REMA
Alexandre Vercher - Pierre François > Suppléant

SGAM BTP
Pierre Esparbès > Membre du bureau
Michel Gaertner > Suppléant

SMACL
Véronique Thomas - Frédéric Costard > Suppléant

THELEM ASSURANCES
Daniel Antoni - Nathalie Rojo > Suppléante

IMA ASSURANCE (partenaire)
Frédéric Chevalier - Pierre Dufour > Suppléant

ACTIVITÉS DES INSTANCES

FONCTIONNEMENT

L'assemblée générale du 5 juilllet 2019 s'est tenue à Munich à l'invitation de la Macif, avec un taux de participation des adhérents de 91 % (25 représentants présents et 6 adhérents représentés sur 34). L'assemblée générale de 2020 se tiendra le mardi 23 juin 2020 et aura lieu à Paris, à l'invitation d'AG2R La Mondiale.

2019 fut une année d'élection et de renouvellement des instances de l'AAM. Thierry Martel a été élu président lors de l'AG 2019 pour un mandat de 3 ans devenant ainsi vice-président de la FFA.

Les changements statutaires, décidés lors de l'AG 2019, ont porté le nombre de vice-présidents à quatre : Adrien Couret (Macif), Pascal Demurger (Maif), Sylvain Mortera (Aréas assurances) et André Renaudin (AG2R La Mondiale) ont été désignés pour 3 ans.

La Commission exécutive s'est réunie 11 fois en 2019 (tous les mois, sauf août) avec un taux moyen de participation de 66 %.

Le Bureau a été consulté dans le cadre de l'établissement du budget et des cotisations pour l'année 2020.

RÔLE

Le Bureau de l'AAM comprend neuf membres qui, par ailleurs, participent au Conseil exécutif de la Fédération française de l'assurance.

Le Bureau se réunit et /ou est consulté, selon les statuts, par tout moyen de communication pour se prononcer :

- sur les nominations de présidence, vice-présidence, de commissions et de comités de la FFA et le projet de budget soumis à la Commission exécutive ;
- sur tout sujet sur saisine de la Commission exécutive ;
- sur tout sujet dont le Bureau souhaite se saisir sous réserve que cela n'affecte pas les prérogatives réservées à la Commission exécutive ;
- sur tout sujet ayant un caractère d'urgence. Dans ce cas, la Commission exécutive est amenée à valider a posteriori la position adoptée par le Bureau.

Sur convocation du président, le Bureau peut se réunir en amont de la Commission exécutive pour en préparer les travaux, autant que de besoin et /ou à la demande de l'un de ses membres.
Chaque membre du Bureau dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du président en cas de partage des voix.

Désignation des 3 membres non permanents du Conseil exécutif de la FFA et renouvellement du Bureau de l'AAM

Lors de la Comex du 3 décembre 2019, ont été désignés les 3 membres non permanents représentant la famille mutualiste au sein du Conseil exécutif de la FFA pour la période 2020-2022, comme suit :

- En 2020 : Sylvain Mortera (Aréas Assurances), Nicolas Gomart (Matmut), Stéphane Dessirier (MACSF),
- En 2021 : Sylvain Mortera, Patrick Jacquot (Mutuelle des Motards), Stéphane Dessirier,
- En 2022 : Sylvain Mortera, Patrick Jacquot, Nicolas Gomart.

La Commission exécutive prépare et adopte des positions à prendre par les représentants mutualistes au Conseil exécutif de la Fédération française de l'assurance et sur tout autre sujet concernant l'économie sociale et solidaire.

2019 a vu l'élection par la profession de Florence Lustman en tant que présidente de la FFA avec une prise de fonctions au 1er octobre 2019. A l'invitation de Thierry Martel, la COMEX du 5 novembre 2019 a accueilli Florence Lustman. Ce fut l'occasion pour elle de présenter les priorités et les orientations de la FFA avant un temps d'échange avec les membres de la Comex.

La Comex du 3 septembre 2019 a décidé de la création de 4 groupes de travail au regard de l'actualité du moment et à venir : GT Mutualisme, GT PLF, GT Retraite et GT Finance durable. S'agissant du PLFSS, le texte a été examiné dans le cadre du GT Santé mis en place en janvier 2019.

Un point d'avancement régulier des travaux des différents groupes de travail a été fait lors de COMEX en 2019 et s'est poursuivi en 2020.

Les ordres du jour des COMEX sont établis selon 4 rubriques :

1 - Les dossiers pour décision et suivi de COMEX AAM précédentes ;
2 - Le fonctionnement de l'AAM ;
3 - La préparation du Conseil exécutif de la FFA ;
4 - Les dossiers pour information.

SERVICES OFFERTS

L'AAM souhaitant développer sa notoriété, des outils des communications ont été mis en place, afin d'accroître sa visibilité, auprès des adhérents et du grand public.

L'AAM communique régulièrement sur différents supports digitaux, notamment son site web, et les réseaux sociaux : Twitter, LinkedIn et YouTube.

COMMUNICATION

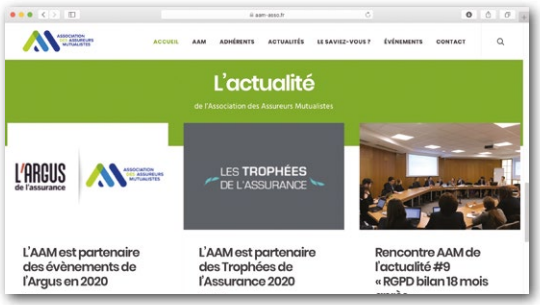

SITE WEB : http://aam-asso.fr/

Le site internet de l'AAM est l'outil principal de communication. Il présente l'AAM et son organisation, ses missions et valeurs, mais également ses adhérents et dirigeants. Il recense également l'ensemble des actualités et évènements de l'association et de ses adhérents, parmi lesquelles, la troisième Journée des Administrateurs sur les nouvelles mobilités de demain, les rencontres de l'actualité sur la loi Pacte et le RGPD notamment.
Le référencement naturel (SEO) du site de l'AAM est optimisé sur l'ensemble des moteurs de recherche.

TWITTER : @AAMutualistes

Le compte Twitter de l'AAM **@AAMutualistes** compte 687 abonnements et 6 653 abonnés. L'AAM tweete d'abord sur son actualité avec des liens vers les articles ou vidéos de son site web et de sa chaîne YouTube. Elle communique aussi autour de ses évènements, en amont, en aval, voire pendant, grâce au live-tweet en particulier lors de la troisième édition de la JAAM.
Par ailleurs, elle retweete quotidiennement les actualités de ses adhérents (articles, vidéos, photos) et partenaires de l'environnement assurantiel ou de l'ESS.

LinkedIn : Association des Assureurs Mutualistes

La page LinkedIn de l'AAM a été créée en juillet 2019, afin de rassembler ses adhérents autour de références profesionnelles communes aux assureurs mutualistes. Elle compte 140 abonnés et relaie l'actualité professionnelle de l'AAM ainsi que les engagements en matière de RSE et de ressources humaines de ses adhérents.

YOUTUBE : AAM Association des Assureurs Mutualistes

La chaîne YouTube de l'AAM présente les best-of des différentes éditions de la Journées des Administrateurs, qui condense les messages clés des différentes interventions lors de ces journées à thème. La troisième édition s'est axée sur l'impact des nouvelles mobilités pour les assureurs. Des webinaires sur les formations AAM et ROAM sont également disponibles.

OUTILS D'INFORMATION

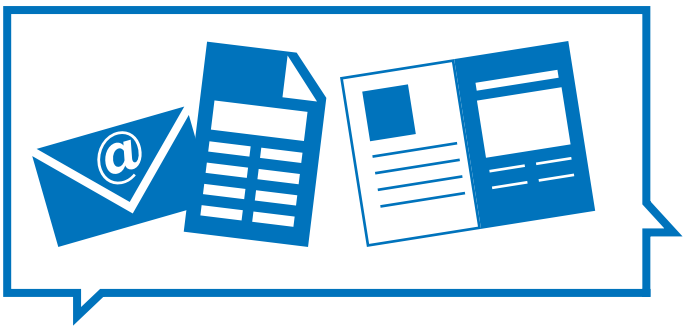

***VEILLE** INFORMATIONNELLE*

Chaque semaine, l'AAM transmet à ses adhérents une note d'actualités institutionnelles et contextuelles (mercredi), portant notamment sur les travaux de la FFA, ainsi que sur les évolutions législatives et réglementaires tant au niveau français qu'européen **et une revue de presse (jeudi)**.

Une note plus précise sur l'actualité législative est communiquée en fonction de l'actualité aux adhérents pour les informer de l'avancement des textes au Parlement.

***ABONNEMENTS** MUTUALISÉS*

L'AAM prend en charge deux abonnements mutualisés dont peuvent bénéficier l'ensemble de ses adhérents :

- L'observatoire des innovations et initiatives dans la banque et l'assurance, y compris au niveau international (O3I). En 2019, 113 collaborateurs de 18 adhérents ont bénéficié de cet observatoire.
- L'observatoire des nouveaux acteurs de la Banque et de l'Assurance (NABA). En 2019, 117 collaborateurs de 26 adhérents ont bénéficié de cet observatoire.

Deux autres abonnements sont également proposés aux adhérents sur la base d'un tarif négocié par l'AAM :

- Une solution fournissant aux abonnés des outils de mise en conformité dans le cadre de la lutte contre le blanchiment (contrat cadre avec tarif référentiel) ;
- Une revue collectant des données relatives à l'épargne et la prévoyance qui renseigne les adhérents sur les mutations économiques et financières de leur environnement : cahiers conjoncturels et de prévisions, organisations de rencontres annuelles de professionnels, une offre de bibliothèques de graphiques et de données.

FORMATION

***OFFRE DE FORMATION** AAM / ROAM*

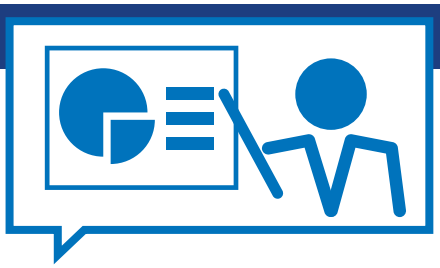

Cette offre de formation a été entièrement construite par et pour les membres de l'AAM et de ROAM. La finalité est de permettre aux administrateurs mutualistes des apprentissages partagés des compétences nécessaires au bon exercice des missions des administrateurs, tout en tenant compte des spécificités du mandat mutualiste.

Le catalogue de formation 2019 s'est décliné en trois gammes : la gamme Inter-mutuelles et la gamme en Intra proposaient plus de 30 thématiques différentes permettant aux administrateurs de développer les compétences clés liées à leurs différentes missions. La gamme sur mesure, quant à elle, répondait aux autres besoins de formation des membres, grâce à la création de modules d'apprentissage à la demande.

Mises à disposition des administrateurs, les formations en présentiel (ateliers, learning expédition…) et les formations à distance (MOOC, modules e-learning, webinaires…) sont déclinées dans des formats pédagogiques variés et innovants. À noter également, qu'un parcours pour les nouveaux administrateurs a été créé en 2019.

En parallèle, l'AAM a poursuivi son dialogue avec l'IFPASS – Institut de formation des professions de l'assurance- afin d'organiser un partenariat de prestation de formations à la fois pour les administrateurs mutualistes et pour les collaborateurs. À partir de 2020, les formations sont proposées par l'IFPASS dans une collaboration tripartite avec l'AAM et ROAM, formations en présentiel et mise à disposition d'une université digitale.
En 2019, 91 administrateurs de 11 adhérents ont bénéficié d'une formation AAM/ROAM.

GROUPES DE TRAVAIL

GOUVERNANCE

Mis en place en juillet 2017, le groupe de travail Gouvernance s'est réuni à 10 reprises en 2019 et 2020.
Piloté par Patrick Jacquot (AMDM), ce groupe est un lieu de partage des pratiques et de réflexion en matière de gouvernance sur des sujets liés à la fonction d'administrateur : la disponibilité, la déontologie de l'administrateur et la notion d'honorabilité des membres du conseil d'administration.
Fin 2019, deux notes ont été diffusées, synthétisant les réponses reçues à des questionnaires portant sur, d'une part, le Comité des risques et la procédure d'empêchement du dirigeant effectif et, d'autre part, les groupes prudentiels.
Par ailleurs, une séance de partage des problématiques rencontrées a eu lieu en juillet 2019 avec les coopératives, en partenariat avec Coop FR.
La crise sanitaire impactant la gouvernance des sociétés d'assurance mutualiste, le GT a permis aux membres d'échanger sur les questions et pratiques liées à la mise en œuvre des mesures d'urgence permettant d'assouplir les conditions de tenue des assemblées générales et d'approbation des comptes annuels.

PARITÉ FEMMES-HOMMES

Issu du groupe de travail Gouvernance, ce groupe Parité femmes-hommes s'est réuni une fois en 2020.
Un état des lieux de la parité femmes-hommes au sein des instances ainsi des contraintes inhérentes à l'activité des adhérents de l'AAM a permis d'engager une réflexion sur d'éventuelles évolutions que pourraient porter les assureurs mutualistes.

FINANCE DURABLE

Mis en place en septembre 2019 à la demande de la Commission exécutive de l'AAM, ce groupe de travail piloté par Gérald Chauveau (Matmut), s'est réuni à 3 reprises depuis sa création.
La finance durable est au cœur de nombreux travaux et projets de réglementations tant au niveau national qu'au niveau européen ou international. Aussi, ce groupe de travail a pour mission première d'étudier l'ensemble des mesures pouvant impacter la profession et de faire des recommandations à la Commission exécutive sur les positions et actions à adopter.
Il se consacre en particulier sur les critères sociaux et de gouvernances, les objectifs de développement durable, en termes de mesures de quantification et de déclinaisons dans les investissements.

RETRAITE

A la suite de la remise du rapport Delevoye sur la réforme du régime des retraites au Premier ministre, la Commission exécutive de l'AAM a décidé de la création d'un groupe de travail Retraite en septembre 2019, piloté par Philippe Dabat (AG2R La Mondiale). Le groupe s'est réuni à 3 reprises depuis sa mise en place.
Son objectif est à la fois d'analyser les mesures envisagées dans le projet de réforme des retraites, les impacts pour le secteur de l'assurance, et les éventuelles opportunités à venir sous un angle mutualiste.
Du fait de la suspension des travaux parlementaires sur ce projet de loi en mars 2020, le groupe de travail a fait le choix de suspendre ses réunions à ce stade.

MUTUALISME

La Commission exécutive de l'AAM a décidé début 2019 de la création d'un groupe de travail « Mutualisme » dont le pilotage a été confié à Jean-Marc Raby puis à Adrien Couret (Macif). Dans un contexte de transformation permanente du monde de l'assurance et de la société, les valeurs mutualistes doivent être réaffirmées, à partir d'une dynamique de performance politique, économique, sociétale et environnementale. C'est tout l'objet des travaux de ce groupe de travail dont l'actualité est réaffirmée au regard de la crise sanitaire de 2020 liée au Covid-19.
Le groupe de travail s'est d'ores et déjà réuni à 4 reprises et poursuit ses travaux dont la concrétisation est en cours de finalisation.

MANIFESTATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Troisième ***JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS DE L'AAM***

La Journée à destination des administrateurs et dirigeants des adhérents de l'AAM est une rencontre annuelle autour d'une thématique qui impacte l'assurance mutualiste.
Sa troisième édition s'est déroulée le 26 novembre 2019 autour d'une réflexion sur « Nouvelles mobilités et assurance : un virage à prendre »

Le 26 novembre 2019, la troisième édition de la JAAM a rassemblé plus de 110 personnes, élus administrateurs ainsi que dirigeants des sociétés adhérentes de l'AAM, sur le thème « Nouvelles mobilités et assurance : un virage à prendre ». Ce thème est en lien avec Loi Mobilités adoptée le 18 novembre 2019. Cette journée animée par le journaliste Laurent Bazin a été organisée autour d'une keynote, de deux tables rondes et d'un face à face.

La keynote du député de la Sarthe, Damien Pichereau, également président du groupe d'études véhicules terrestres de l'Assemblée nationale et co-rapporteur de la Loi Mobilité, a permis de souligner l'importance de la législation autour des nouvelles mobilités. L'objectif de cette loi étant de proposer des alternatives à la voiture individuelle, qui reste cependant le moyen de transport le plus utilisé aujourd'hui, tout en assurant l'anonymisation des données des véhicules. Cette loi vise aussi a atteindre les objectifs fixés par les assises de mobilités, avec la fin d'utilisation des moteurs a énergie fossile prévu pour 2040.

La première table ronde s'est articulée autour des réalités des nouvelles mobilités, avec le géopolitogue Guillaume Gandelin, qui s'interrogeait sur le modèle de la voiture individuelle d'ici 2050 avec une popultation dans les pays émergents qui va doubler ainsi que sur la consommation et l'émission de CO2. D'autres formes de mobilités telles que le vélo pourrait répondre aux nouveaux besoin de mobilités pour le chercheur. Les mobilités « douces » sont à prendre compte pour Scheherazade Zekri, directrice des nouvelles mobilités pour le groupe Keolis, qui distinguait différents niveaux de mobilités, le micro-transit, le mass-transit et la micro-mobilité individuelle. Pour Christian Ledoux, directeur des services de mobilité de l'Alliance Renault / Nissan / Mistubishi, la voiture individuelle sera toujours utile mais dorénavant partagée et connectée.

Le face-à-face entre Mathieu Flonneau, spécialiste de l'histoire des mobilités et Patricia Villoslada, directrice de systèmes de transport autonome de Transdev autour de la révolution des nouvelles mobilités, a mis en exergue le caractère cyclique des mobilités. Mathieu Flonneau expliquait que la mixité des usages a toujours existé et que le désir de conduire est très ancré chez les conducteurs. Patricia Villoslada quant à elle précisait que la question n'est pas de savoir si la voiture autonome sera acceptée mais si elle sera réellement adoptée.

La deuxième table ronde a échangé sur le rôle et les conséquences des nouvelles mobilités pour les assureurs. Céline Genzwurker-Kastner, directrice juridique et des Politiques publiques de l'Automobile Club Association soulignait le fait que les conducteurs sous-estiment ce que leur véhicule sait d'eux, par conséquent la sécurisation des données est une garantie de sécurité pour les conducteurs.
Emmanuel Petit, fondateur et CEO de Liberty Rider, qui compte une communauté de 400 000 motards, a mis l'accent sur la confiance concernant le traitement des données des motards.

Thierry Biardeau, président du comité automobile de la FFA, a précisé qu'il n'y a pas de nouveau risques et a conclu que les assureurs doivent adaptés leurs offres avec des couvertures mutimodales notamment afin de couvrir tous les risques selon le moyen de mobilité utilisé.

26 NOVEMBRE 2019

NOUVELLES MOBILITÉS ET ASSURANCE : **UN VIRAGE À PRENDRE**

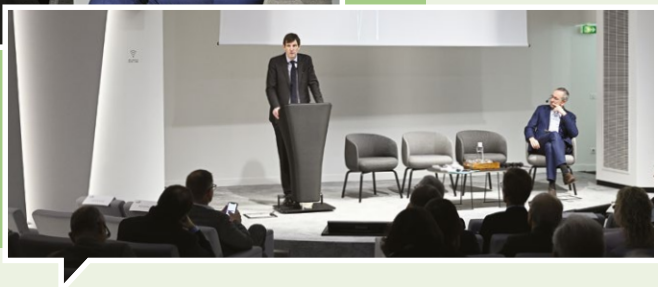

Les actes de la JAAM #3 sont accessibles sur l'espace téléchargement du site internet de l'AAM et sont repris dans la rubrique du rapport annuel « ZOOM » en ***page 28****. Une vidéo rassemblant les moments clés est également disponible sur la chaine YouTube de l'AAM.*

RENCONTRES

Ces Rencontres sont à destination des dirigeants et collaborateurs opérationnels sur un sujet d'actualité règlementaire.

Leur objectif est de permettre des échanges concrets de mise en œuvre entre adhérents et intervenants selon un même format : un représentant d'une mutuelle adhérente qui assure l'animation et le pilotage de la Rencontre, un consultant, un responsable du dossier à la FFA.

Ces Rencontres réunissent autour de 35 personnes.

Rencontre AAM de l'actualité Loi PACTE — *1er OCTOBRE 2019*

Cette Rencontre s'est focalisée sur les produits d'épargne retraite en présentant une approche globale des enjeux et des effets sur les régimes concernés, et plus particulièrement par une analyse des mesures prévues par la loi sur le périmètre du PER et sur le périmètre du régime à prestations définies.

Rencontre AAM de l'actualité « RGPD : bilan 18 mois après » — *2 DÉCEMBRE 2019*

Cette Rencontre a permis de faire un premier bilan de la mise en œuvre par les acteurs de la nouvelle règlementation en matière de données à caractère personnel. Elle est notamment revenue sur les notions de responsable de traitement et de sous-traitant, de licéité des traitements de données et d'analyse d'impact relative à la protection des données.

Réunion Solvabilité 2 — *14 FÉVRIER 2020*

L'AAM a proposé une réunion autour des évolutions de Solvabilité II qui a été l'occasion d'échanger autour des lignes directrices des révisions souhaitées et sollicitées, en présence de François Bayé, responsable du département Solvabilité II et prudentiel de la FFA et de Silvia Herms, responsable des affaires économiques et financières de l'AMICE – Association des Assureurs Mutuels et Coopératifs en Europe dont l'AAM est adhérente. Elle a réuni 25 participants représentant 21 adhérents.

RENCONTRES INSTITUTIONNELLES

Lionel Corre — *8 JUILLET 2019*

Rencontre avec Lionel Corre, sous-directeur des assurances à la Direction générale du Trésor, le 8 juillet 2019 afin d'évoquer, dans le cadre des décrets d'application de la loi PACTE, la modernisation du droit d'initiative mutualiste et la sécurisation de l'exercice des fonctions mutualistes pour les agents publics.

Bernard Delas — *3 FÉVRIER 2020*

Petit-déjeuner avec Bernard Delas, vice-président de l'ACPR, en présence de 8 membres du bureau de l'AAM, le 3 février 2020.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

5 juillet 2019 **Assemblée générale à Munich**

RENCONTRES EN PARTENARIAT

L'AAM a également organisé des évènements en partenariat

AVEC LA FNMF

17 SEPTEMBRE 2019

Club mutualiste Économie et Finances

L'AAM et la FNMF ont créé le Club mutualiste « Economie et Finances » dont le premier évènement a eu lieu le 17 septembre 2019, au LIVE POINT, avec pour objectif de réunir les mutualistes adhérents des deux organisations afin de créer un espace d'échanges et de réflexion sur des sujets d'actualité économique et financière. Cette première Journée, a été consacrée à l'optimisation des ressources financières, autour d'experts familiers avec l'environnement assurantiel et mutualiste et de témoignages mutualistes.

Journée prévoyance AAM / FNMF

26 NOVEMBRE 2019

Une Journée « Prévoyance : évolution et transformation » s'est tenue le mardi 26 novembre 2019 à l'invitation de l'AAM et de la FNMF. Elle a été l'occasion d'aborder les thèmes suivants : l'évolution du secteur mutualiste et assurantiel dans un contexte de taux bas, la transformation du marché français de l'épargne et la loi PACTE, la dépendance et enfin la révision 2020 de Solvabilité II.

Trophées de l'assurance

3 OCTOBRE 2020

Partenaire des Trophées de l'assurance pour la deuxième année consécutive, l'AAM a participé en tant que membre du jury à la sélection des acteurs du secteur de l'assurance récompensés.

LES TROPHÉES DE L'ASSURANCE

9e Rencontres mutuelles

5 DÉCEMBRE 2020

Partenaire des 9e Rencontres Mutuelles organisées par l'Argus de l'assurance, l'AAM remercie André Renaudin de son intervention à ces Rencontres en sa qualité de vice-président de l'AAM.

L'ARGUS de l'assurance

INTERVIEW

Thierry Martel, président de l'AAM dans l'Argus de l'assurance — *27 SEPTEMBRE 2019*

Cette interview a été l'occasion pour Thierry Martel d'évoquer les axes de travail pour son mandat de président de l'AAM, l'élection à la présidence de la FFA, les actions de lobbying menées par la FFA depuis sa création, la possible intervention de l'ACPR sur la gouvernance des assureurs mutualistes, les suites de la loi PACTE, l'introduction du concept d'entreprise à mission, la question de la création du statut de mutuelle européenne et enfin celle de la proportionnalité dans le cadre de la révision de la Solvabilité 2.

FORUM DE L'ESS

6, 7 et 8 NOVEMBRE 2019

L'AAM a été un des partenaires du Forum National de l'ESS et de l'innovation sociale, organisé par le Conseil National des chambres régionales de l'ESS et la Chambre régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine du 6 au 8 novembre 2019. Les assureurs mutualistes ont été représentés grâce à la participation de l'AG2R La Mondiale, la MACIF, la MAIF et de la SMACL assurances.

Pendant trois journées, ce sont plus de 1500 personnes qui se sont réunies au Forum National de l'ESS et de l'innovation sociale à Niort pour débattre.

L'AAM remercie Vincent Pourrias, directeur à SMACL Assurances, pour sa participation à une conférence-débat consacrée à la thématique « innovation institutionnelle : gouvernance et démocratie » sur le sujet de administrateurs salariés ainsi que Romain Ganneau, AG2R La Mondiale, pour son intervention sur la Silver économie.

CONFÉRENCE DE PRESSE

26 NOVEMBRE 2019

Taux bas, assurance vie, révision de Solvabilité II, catastrophes naturelles sont les grands dossiers qui ont été repris par les médias à la suite de la conférence de presse organisée le 26 novembre dernier en marge de la Journée des administrateurs de l'AAM.

LA REVUE D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE

27 SEPTEMBRE 2019

La Revue d'économie financière (REF), fondée en 1987, publie quatre numéros par an. Elle poursuit les objectifs suivants :

- être un instrument de dialogue entre les universitaires, les chercheurs et les professionnels de la finance et de la banque ;
- contribuer à animer la discussion et la réflexion indispensables à la cohésion de la profession financière et bancaire.

L'AAM a été sollicitée pour participer au numéro 134 consacrée au thème de la Finance mutualiste.

Ce numéro présente un état des lieux de la finance mutualiste, aborde les grands défis auxquels elle est confrontée et interroge sa fidélité aux valeurs du mutualisme.

L'AAM remercie Vincent Boyer, président-directeur général de la MFA, Pascal Demurger, directeur général du groupe Maif, Paul Esmein, directeur général de l'Offre et du Service Client de Covéa ainsi que Grzegorz Buczkowski, président de l'AMICE, pour leur contribution à ce numéro de la REF.

CONVENTION

Convention AAM / Roam avec l'iFPASS pour la formation des administrateurs mutualistes

Signée le 4 FÉVRIER 2020

Une convention de partenariat entre l'AAM, ROAM et l'IFPASS a été signée lors de la Comex du 4 février 2020 officialisant la mise en place d'une université digitale en 2020. Une plateforme de formation, sous forme d'un site accessible par abonnement mensuel, est dédiée aux adhérents de l'AAM, tant pour les administrateurs que pour les collaborateurs.

ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES

ifpass

ROAM

LES CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS 2019 (SOURCE FFA)

ASSOCIATION DES ASSUREURS MUTUALISTES

2019

91 000 **Collaborateurs**

46 **millions de sociétaires et de clients**
en France et dans les filiales à l'étranger

49% de part de marché français
Dommages aux biens

32% de part de marché français
Santé / Prévoyance

55% de part de marché français
Assurance automobile

13,5% de part de marché en cotisation
Assurance vie

RÔLE DE L'AAM

Le rôle de l'AAM est de promouvoir les intérêts des assureurs mutualistes, fédérer une voix mutualiste portée au sein de la FFA comme dans les instances nationales, européennes et internationales. Elle a vocation à débattre de tout sujet spécifique au monde de l'assurance mutualiste et continue à développer un panel de services destinés à ses adhérents.

Fédérer et exprimer une voix mutualiste au sein des instances de la FFA.

Les intérêts et les spécificités des mutuelles sont garantis au sein de la FFA

1. Leur participation aux douze comissions de travail de la FFA sur la base de la parité. Le travail d'instruction des dossiers se réalise au sein de celles-ci : assurances « dommages », assurances de personnes, affaires sociales, numériques, affaires économiques et financières, pour ne citer qu'elles. D'une manière générale, le président ou le vice-président des commissions est issu d'un adhérent de l'AAM.

2. Au plut haut niveau de décision de la FFA, au sein de son Conseil exécutif, les adhérents de l'AAM représentent 40 % des droits de vote. La représentation mutualiste s'est enrichie, en outre, au sein de cette instance, de la présence de trois mutuelles de taille intermédiaire ou plus modeste.

3. Enfin, la présence au sein du Comité de présidence de la FFA, d'un vice-président mutualiste ayant la faculté de demander sur toute décision une seconde délibération nécessitant une majorité qualifiée des trois quarts garantit qu'aucune position ou décision de la fédération ne pourra être adoptée sans l'assentiment des mutualistes. L'AAM n'a pas vocation à concurrencer la FFA. Sur les sujets métiers et les questions techniques, la FFA s'exprime au nom de la profession. L'AAM donne un point de vue mutualiste ou discute sur des sujets spécifiquement mutualistes.

En 2019, les représentants mutualistes ont pris des positions lors des dossiers présentés en Conseil exécutif de la FFA.

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS EN 2019 AU SEIN DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA FFA

- Loi Pacte et ordonnances
- Révision Solvabilité 2
- Fichier des véhicules assurés (FVA)
- Assurance dépendance et rapport Libault
- Loi d'orientation des mobilités
- Lisibilité des contrats de santé
- Réforme du régime des catastrophes naturelles
- Loi résiliation santé
- 100 % santé
- Impact des taux négatifs
- Loi Pacte : Eurocroissance et PER
- Démarchage téléphonique en assurance
- OSE (Opérateur de services essentiels)

ÉCHANGER ET DIALOGUER

L' AAM est au service de ses adhérents, pour leur faciliter le partage d'informations, leur donner des outils pour progresser ensemble dans la compréhension des dossiers opérationnels, qu'ils fassent partie de leur environnement direct ou indirect, national, européen et international.

Il s'agit aussi que les instances restent le lieu de discussion pour apporter les réponses aux demandes et interrogations que chacun peut avoir, petits ou gros opérateurs ou bien encore de taille intermédiaire, quel que soit le segment d'activités, affinitaires ou non, sur un marché territorial ou national.

QUOI DE NEUF EN 2019

1 **L'AAM est un « facilitateur » de partages d'informations ou de suivi des dossiers, la courroie de transmission utile et nécessaire, le cas écheant, avec la FFA. Elle réalise un travail d'accompagnement des mutualistes. L'AAM a pour mission de faire réseau entre les adhérents, et créer du lien.**

Au service de ses adhérents

Groupe de travail Gouvernance : le groupe continue de recenser les pratiques les pratiques de chacun sur des sujets clés de la gouvernance. Plusieurs notes synthétisent les réponses apportées par les adhérents à des questionnaires adressés par l'AAM :

- Le comité des risques ;
- La procédure d'empêchement du dirigeant effectif ;
- Les groupes prudentiels.

Par ailleurs, le groupe travaille actuellement sur les pratiques de déontologie de l'administrateur et sur la notion d'honorabilité de l'administrateur, au regard de la position publiée en décembre 2019 par l'ACPR.

• Création de nouveaux groupes de travail

L'AAM a mis en place 3 nouveaux groupes de travail, en lien avec l'actualité du secteur de l'assurance et les préoccupations mutualistes de ses adhérents. Ce sont les groupes de travail Retraite, Finance durable et Mutualisme. Les travaux sont en cours et certains devraient aboutir d'ici la fin de l'année.

• Création de l'espace intranet « Votre AAM »

L'AAM a souhaité proposer à ses adhérents un site intranet leur permettant à la fois d'accéder, de façon ouverte et transversale, aux informations des différentes instances et groupes de travail de l'AAM et d'échanger ensemble sur les sujets d'actualité. Le site « VotreAAM » a été construit en 2019 pour un lancement début 2020.

• **Un catalogue de formation** a été mis en place, en collaboration avec ROAM, avec de nouveaux cursus et de nouvelles gammes pour satisfaire les différentes attentes des membres.

Relations institutionnelles

• **Modernisation du droit d'initiative :** le droit d'initiative permet aux sociétaires de demander l'inscription de propositions de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales des sociétés d'assurance mutuelle. La proposition qui vise à adapter cette faculté aux évolutions technologiques de communication et au sociétariat a été introduite à l'article 1er du décret 2020-1 du 2 janvier 2020 relatif à la société à mission, et publié au Journal officiel le 3 janvier 2020.

• **Assurance emprunteur :** dans le cadre de l'examen de la proposition de loi du sénateur socialiste Martial Bourquin tendant à renforcer l'effectivité du droit au changement d'assurance emprunteur, l'AAM a été auditionnée le 7 octobre 2019 en la personne de son président, Thierry Martel, et de l'un de ses vice-présidents, Pascal Demurger. Cette proposition de loi vise notamment à entériner le fait que la date de résiliation du contrat d'assurance emprunteur soit la date de signature de l'offre de prêt et à imposer aux banques une obligation d'information annuelle de leurs clients sur cette date d'anniversaire. L'objectif recherché par la famille mutualiste est de faciliter pour le client ce changement d'assurance emprunteur et en particulier les modalités de résiliation.

• **Rémunération des dirigeants et fonctions clés dans le secteur de l'assurance :** le 25 juillet 2019, l'EIOPA a lancé une consultation sur un projet d'opinion concernant le contrôle de la politique de rémunération dans les entreprises d'assurance et de réassurance au regard des principes édictés à l'article 275 du Règlement délégué 2015/35 (Solvabilité 2). Le groupe de travail mis en place à la demande de la Commission exécutive de l'AAM a rédigé une réponse, transmise à la FFA et à l'AMICE. Plusieurs points ont été mis en avant notamment :

- Une approche unique n'est pas adaptée car elle ne tient pas compte de la spécificité de certains acteurs sur le marché européen et notamment de ceux relevant du modèle mutualiste ;
- L'introduction d'un nouveau seuil dans le cas d'une rémunération variable va au-delà du mandat de l'EIOPA et aboutirait à un renforcement des exigences ;
- La spécificité du modèle mutualisme doit être prise en compte, et ne peut être écartée au profit d'une référence unique au modèle des sociétés par actions.

• **Le Conseil supérieur de l'ESS** a été renouvelé en septembre 2019. L'AAM a nommé ses représentants au sein des commissions qui ont été renouvelées. On compte trois nouvelles commissions : engagement sociétal, mécénat, cadre législatif et réglementaire. Les commissions Europe et international ainsi que celle dédiée à l'égalité femmes/hommes ont été reconduites.

QUOI DE NEUF EN 2019

2

Si l'AAM a vocation à être le « hub » du mutualisme au service de ses adhérents, l'activité législative et réglementaire, dense et impactant pour les mutuelles d'assurance en 2019, a été l'occasion de renforcer la mise en commun des ressources, de travailler de concert auprès d'acteurs institutionnels et des pouvoirs publics et d'émettre des positions originales.

Parmi les dossiers mutualistes qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors de l'année 2019, on relèvera :

National

• **Loi d'orientation des mobilités** : L'AAM a suivi la problématique de l'accès aux données des véhicules autonomes/connectés par les assureurs. Dans le prolongement de l'article 32 de la loi Mobilités qui instaure un principe d'accès non-discriminatoire aux données des véhicules connectés, la profession reste dans l'attente d'un projet d'ordonnance qui doit définir les conditions et modalités d'accès à ces données. A ce stade, la Commission européenne confirme sa volonté de légiférer en matière d'accès aux données des véhicules et se fixe comme objectif le 1er trimestre 2021.

• **Loi résiliation santé et communication sur le ratio S/P**
La loi visant à permettre la résiliation à tout moment et sans frais des contrats de complémentaire santé prévoit une nouvelle obligation de communication du ratio S/P par l'assureur.
Un arrêté du 6 mai 2020 précisant les taux et informations à communiquer par les organismes de complémentaire santé a été publié au Journal officiel le 5 juin 2020. Il prévoit que pour l'application du rapport sinistre sur prime, il convient de retenir l'ensemble du portefeuille d'affaires directes de l'assureur, brutes de réassurance. Les frais de gestion, quant à eux, s'entendraient des frais de gestion des sinistres, des frais d'acquisition, des frais d'administration et des autres charges techniques, affectés aux garanties. Les informations doivent être communiquées de manière lisible, claire et intelligible.
La loi prévoit une entrée en vigueur à une date fixée par décret avant le 1er décembre 2020. À ce jour ce décret en Conseil d'Etat est en attente de publication.

• **Contexte de taux bas**
En marge de la JAAM du 26 novembre 2019, lors de la conférence de presse, les assureurs mutualistes ont demandé au ministre de l'économie et des finances et au régulateur de tenir compte du choc des taux négatifs et d'appliquer les règles de solvabilité avec plus de souplesse que par le passé.
Un arrêté daté du 24 décembre 2019 relatif aux fonds excédentaires en assurance vie permet la prise en compte de la provision pour participation aux excédents (PPE) – ou PPB – dans le calcul du ratio de solvabilité des assureurs, en cas de pertes techniques sur son dernier exercice comptable et de défaut de couverture du capital de solvabilité requis. L'arrêté précise que cette faculté de reprise de la PPB par l'assureur ne peut intervenir que dans des situations exceptionnelles et ne peut s'effectuer qu'avec l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), après remise d'un plan prévoyant notamment la restitution, à partir de résultats ultérieurs et sous un délai maximal de 8 ans, des montants repris sur la PPB.

• **Parité femmes-hommes dans les instances dirigeantes**
La DGT a sollicité l'AAM en janvier 2020 pour connaître sa position sur un éventuel alignement de la gouvernance des sociétés d'assurance mutuelle sur certaines dispositions du code de commerce applicables aux sociétés commerciales en matière

d'égalité hommes-femmes. Il a été décidé par la Comex du 3 mars 2020 que cette introduction devrait se faire sur la base de critères adaptés à la gouvernance des sociétés d'assurance mutuelle et selon un principe d'égalité de traitement avec les sociétés anonymes, dans les quotas et la progressivité.
Le projet de loi Schiappa - Le Maire sur l'émancipation économique des femmes, qui devrait servir de véhicule législatif, reste à présenter en conseil des ministres (prévu initialement en juin ou en septembre 2020). La secrétaire d'Etat, Marlène Schiappa a pour sa part présenté au gouvernement 15 mesures en faveur de l'émancipation économique des femmes le 8 mai 2020, notamment pour revaloriser les métiers féminisés, en première ligne face au Covid-19.

Europe

Consultation de l'EIOPA sur la rémunération des dirigeants et des fonctions clés

Sur la base des principes édictés dans l'article 275 du règlement délégué de la commission européenne 2015/35 concernant la rémunération des dirigeants d'assurance, l'EIOPA a lancé une consultation sur un projet « d'opinion » avec une réponse au 30 septembre 2019.
L'AAM a fait part de ses remarques à la consultation de l'EIOPA dans le cadre la réponse de la FFA qui s'est faite via Insurance Europe ainsi qu'à l'AMICE qui a répondu de son côté.

Révision de solvabilité 2

S'agissant de la révision 2020, l'AMICE et la FFA, en collaboration avec Insurance Europe, contribuent aux positions à défendre dans le cadre de la demande d'avis technique de la Commission. L'avis définitif de l'EIOPA initialement prévu en juin a été repoussé en décembre 2020. Les sociétés d'assurance mutuelles sont très sensibles au principe de proportionnalité. Une note commune a été réalisée en septembre 2019 par Insurance Europe et l'AMICE relançant les arguments en faveur du principe de proportionnalité.

Régime de groupe TVA

Par 3 arrêts du 21 septembre 2017, la Cour de justice européenne a considérablement restreint le champ d'application du mécanisme d'exonération de TVA pour les groupements de moyens. Elle précise que l'exonération ne s'applique pas aux opérations effectuées dans le domaine des assurances et de la réassurance, ni à celles réalisées dans le domaine des services financiers. Ces décisions sont en principe directement applicables sur le territoire des États membres. Dans ce contexte, la profession travaille à une limitation des impacts causés par la position de la CJUE.
A ce stade, des travaux sont en cours avec les pouvoirs publics afin de déterminer le « Groupe TVA à la française », et définir notamment les liens financiers à retenir et les modalités de calcul du droit à déduction. Un texte devrait être présenté dans le cadre du PLF 2021 pour une mise en application en 2022.
La Commission européenne a lancé une étude dont le but est d'évaluer le fonctionnement de certaines dispositions de la directive TVA ainsi que leurs impacts actuels sur les compagnies financières et d'assurance. Cette étude doit s'achever à l'été 2020, pour une publication à l'automne 2020.

Opérateurs de Services Essentiels (OSE)

Le dispositif OSE a été mis en place par la loi du 26 février 2018 qui a transposé la directive Network and Information Security (NIS), le décret du 23 mai 2018 relatif à la sécurité des réseaux et systèmes d'information des OSE et trois arrêtés du Premier Ministre, notamment celui du 14 septembre 2018 qui fixe 23 règles de sécurité et les délais qui doivent être respectés par les acteurs désignés en tant qu'OSE.
Fin 2019, des lettres d'intention ont été adressées à une dizaine d'entreprises d'assurance dont deux assureurs mutualistes dans l'attente de l'arrêté officiel de désignation.
La préconisation de la profession est désormais de discuter avec l'ANSSI pour une mise en œuvre raisonnable, les prescriptions de l'arrêté du 14 septembre 2018 qui liste les exigences de sécurité qui sont, pour certaines, inadaptées au secteur de l'assurance et en veillant notamment au principe de proportionnalité.

ACTE JAAM#3

NOUVELLES MOBILITÉS ET ASSURANCE : **UN VIRAGE À PRENDRE**

LA JOURNEE DES ADMINISTRATEURS

Notre rapport à la voiture individuelle a déjà évolué et ce n'est que le début d'une profonde transition dans les usages des mobilités. Un enjeu sociétal impactant le métier des assureurs et qui a été au coeur des échanges de cette troisième journée des Administrateurs de l'AAM du 26 novembre 2019, à Paris.

« Les mobilités vont se connecter : c'est un changement de paradigme »

Thierry Martel, *président de l'AAM*

« Difficile d'affirmer que nous vivons une rupture ou une continuité dans l'histoire de la mobilité mais c'est assurément un changement de paradigme pour les assureurs mutualistes. L'attention médiatique se focalise sur le véhicule autonome alors qu'il n'est pas encore une réalité pour les conducteurs. Un véhicule autonome qui sera d'ailleurs autant une voiture qu'un camion ou qu'un tracteur. Reste que c'est maintenant qu'il faut penser la cohabitation et les complémentarités entre toutes les formes de mobilité, nouvelles ou pas. Les pouvoirs publics doivent réussir le défi d'encadrer sans freiner l'innovation. La loi d'orientation des mobilités (LOM) va par exemple permettre aux assureurs d'accéder aux données des véhicules autonomes en cas d'accident, sans filtre possible des constructeurs. C'était essentiel ».

INTERVENANTS ET DÉBATS

Animation des débats **Laurent Bazin** - animateur (France 5) et éditorialiste (TV5 Monde)

ALLOCUTION D'OUVERTURE

• **Thierry Martel**, président de l'AAM [1]

Keynote - Loi d'orientation des mobilités : une longue gestation

•**Damien Pichereau**, député de la Sarthe et président du groupe d'études véhicules terrestres de l'Assemblée nationale [2]

Table ronde 1 - Prendre du recul pour mieux saisir les réalités des nouvelles mobilités

• **Guillaume Gandelin**, géopolitologue spécialisée en prospective - Lépac [3]
• **Christian Ledoux**, directeur des services de mobilités - Alliance Renault/Nissan/Mitsubishi [4]
• **Scheherazade Zekri,** directrice nouvelles mobilités - Groupe Keolis [5]

Face-à-face - La mobilité du futur est-elle faite d'éléments recomposés du passé ?

• **Mathieu Flonneau,** historien spécialiste des automobilismes [6]
• **Patricia Villoslada,** directrice des systèmes de transport autonome - Transdev [7]

Table ronde 2 - Les nouvelles mobilités : rôles et conséquences pour l'assurance

• **Céline Kastner,** directrice juridique et des Politiques publiques - Automobile Club Association [8]
• **Thierry Biardeau,** président du Comité automobile de la FFA [9]
• **Emmanuel Petit,** fondateur et CEO de Liberty Rider [10]

Clôture - **Thierry Martel,** président de l'AAM

1

2

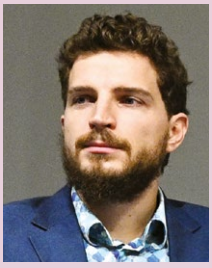
3

4

5

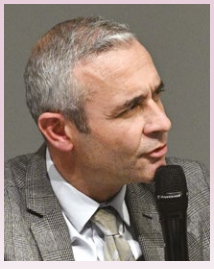
6

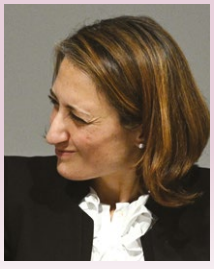
7

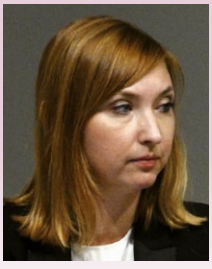
8

9

10

Keynote - *Loi d'orientation des mobilités (LOM) : une longue gestation*

« L'objectif de la loi d'orientation des mobilités qui entre en vigueur en 2020 vise à proposer des alternatives à la voiture individuelle partout où cela est possible. Pour autant, la voiture reste la colonne vertébrale de notre mobilité », souligne Damien Pichereau, député LREM de la Sarthe, président du groupe d'études véhicules terrestres de l'Assemblée et co-rapporteur de la LOM adoptée le 18 novembre 2019.

Les municipalités n'ont pas pour autant à financer des bornes de recharges électriques. Du moins sur la durée. « Elles peuvent avoir un rôle d'amorçage de nouveaux modèles économiques », considère Damien Pichereau. L'évolution des comportements des conducteurs sera guidée par les données recueillies avec un objectif de prévention des accidents, le député constatant à ce sujet « l'état déplorable du réseau routier, comme celui du ferroviaire ».

Cette loi va donc garantir l'intégrité des données des véhicules autonomes en faisant évoluer la directive européenne, garantir l'anonymisation des données et autoriser le retrofit électrique (conversion électrique d'un véhicule à moteur classique). Le contrôle technique ne s'imposera en revanche toujours pas aux voitures sans permis, dont le marché est en plein développement. Cela aurait en effet contraint de l'imposer automatiquement aux deux roues… Une décision politiquement très sensible.

La loi arrive deux ans après les assises de la mobilité, en fixant à 2040 la fin des moteurs à énergie fossile. Une gestation parfois compliquée avec, par exemple, des associations de cyclistes plutôt réfractaires à voir débarquer trottinettes et mono-roue-gyroscopiques sur les pistes cyclables. L'occasion pour le député de nuancer le traitement médiatique très parisien du phénomène des trottinettes, par exemple.

Table ronde 1 - *Prendre du recul pour mieux saisir les réalités des nouvelles mobilités*

Démographie, matières premières, usages et acceptabilité sociale ont nourri la première table ronde entre le géopolitologue Guillaume Gandelin, Scheherazade Zekri, directrice des nouvelles mobilités de Keolis, et Christian Ledoux, directeur des services de mobilité de l'alliance Renault/Nissan/Mitsubishi.

« La voiture individuelle va-t-elle devenir le modèle des pays émergents, comme cela a été le cas en Europe et en Amérique du Nord », interroge Guillaume Gandelin géopolitologue spécialisé en prospective, après avoir posé que les besoins en mobilité dans les pays émergents allaient doubler d'ici 2050. Pourquoi ? C'est essentiellement dans les zones urbaines de ces pays que vivront les deux milliards d'habitants en plus que comptera la planète d'ici 30 ans. Ces pays dits émergents casseront-ils la corrélation historique qui existe entre le développement du PIB et les émissions de CO2 ? »

L'évolution du besoin en véhicules individuels pose effectivement une question de fond qui fait écho au pic pétrolier pour les véhicules à énergie fossile tout autant qu'aux enjeux géopolitiques liés aux ressources nécessaires pour les véhicules électriques : Lithium en Argentine, Bolivie et Colombie et cobalt au Gabon sous forte influence chinoise. L'occasion pour le chercheur de rappeler les spécificités des mobilités dans les pays émergents comme les taxis partagés et les bus. Des modèles qui pourraient prendre ou reprendre leur essor dans les pays dits développés.

Quel avenir pour l'autosolisme ?

« Nous expérimentons le micro-transit sur des trajets fixes et de courte distance avec des navettes partagées de 6 à 9 places. Nous allons passer à un usage partagé de la mobilité en agrégeant des offres de transport

différentes. Il y a le mass-transit, le micro-transit et la micro-mobilité individuelle qui passe par le vélo mais aussi par une marche à pied qu'il ne faut pas oublier dans les plans de mobilité », explique Scheherazade Zekri, directrice des nouvelles mobilités de Keolis, en précisant bien à quel point cela se complique dès lors que l'on parle de mobilité en zone rurale. Quid alors de l'autosolisme dans ce scénario ? Selon Christian Ledoux, directeur des services de mobilité de l'alliance Renault/Nissan/Mitsubishi, « la voiture sera toujours aussi utile, il y en aura peut-être moins à assurer mais elles rouleront plus car elles seront plus partagées et connectées. Le besoin est manifeste sur les trajets de banlieues à banlieues ». Et celui-ci de reconnaître que personne ne peut agir tout seul et que les partenariats s'imposent. Quelle place pour la voiture automobile dans ces scénarios ? « La technologie progresse plus vite que le droit en s'adaptant à l'infrastructure routière et qui permet aujourd'hui de rouler à la vitesse du trafic », assure Christian Ledoux.

Bouger autrement et moins

La technologie est une chose, l'acceptabilité sociale en est une autre. « Le véhicule autonome doit répondre à un vrai besoin », considère Scheherazade Zekri qui plaide à la fois pour bouger autrement et moins, avec notamment le développement du télétravail. Pendant ce temps-là, la Chine est déjà à 30 000 kilomètres de lignes ferroviaires à grande vitesse, en ayant commencé d'aménager son réseau il y a seulement dix ans. Par comparaison, la France compte 3 000 kilomètres de lignes TGV. Tous les modèles méritent une approche globale. Ainsi, en Norvège, on achète certes massivement des voitures électriques (60 % des achats de véhicules neufs) sans pour autant faire une croix sur un indispensable second véhicule, souvent imposant et polluant.

Face-à-face : *La mobilité du futur est-elle faite d'éléments recomposés du passé ?*

Mathieu Flonneau, spécialiste de l'histoire des mobilités et Patricia Villoslada, directrice des systèmes de transport autonome de Transdev, partagent leurs interrogations sur le caractère révolutionnaire ou non des nouvelles mobilités que nous vivons aujourd'hui.

Véritable révolution ou simple évolution de la mobilité ? L'historien et enseignant-chercheur à l'Université Paris-Sorbonne Mathieu Flonneau, auteur notamment de *Vive la route ! Vive la République !, Choc des mobilités ! Histoire croisée au présent des routes intelligentes et des véhicules communicants* et de *L'automobile à la conquête de Paris*, rappelle que le multimodal n'a finalement rien de nouveau. La mixité des usages a toujours existé. « Il n'y aura jamais de système universel. On a toujours été est dans l'addition de systèmes différents », explique-t-il en précisant que l'histoire des mobilités se révèle finalement cyclique. Les idées d'hier reviennent au goût du jour en s'adaptant. Pour rappel, en l'absence de transports en commun à Paris, la corporation des taxis va créer des lignes collectives en 1931.

Investir dans la révolution

Pour Patricia Villoslada, directrice des systèmes de transport autonome de Transdev, « c'est une révolution quand on considère les investissements engagés. Les coûts vont baisser et le partage va favoriser l'accessibilité ». C'est la première à reconnaître le non-sens qu'il y a à faire circuler un gros bus en dehors des heures de pointes, comme c'est le cas aujourd'hui. « La régulation est indispensable pour garantir une mobilité inclusive qui doit être un bien commun dans l'espace public. C'est un choix poltique au plus près des réalités locales », précise-t-elle.

Quid du désir de conduire ?

Le plaisir de conduire sera-t-il bientôt un souvenir ? « Rien ne dit qu'il n'y aura pas un grand front de refus de la voiture autonome », estime Mathieu Flonneau en soulignant qu'il ne fallait pas perdre de vue le profond désir de conduire qui traverse l'histoire et tout l'imaginaire qui lui était associé. Pour Patricia Villoslada, « la question n'est pas de savoir si la voiture autonome sera acceptée mais si elle sera vraiment adoptée ».

Table ronde 2 *- Nouvelles mobilités : rôles et conséquences pour l'assurance*

Sécurisation des personnes et de leurs données sur fond de nouvelles couvertures assurantielles ont animé les échanges entre Céline Genzwurker-Kastner, de l'Automobile Club Association (ACA), Emmanuel Petit, fondateur de Liberty Rider qui garantit un lien essentiel au sein d'une communauté de 400 000 motards, et Thierry Biardeau, de la MAIF.

« Faire trop confiance à son véhicule est un risque en soi. C'est un élément à intégrer avec l'évolution vers des véhicules de plus en plus autonomes. Quand il s'agit de mobilité, la sécurité est le premier point à prendre en considération », tient à rappeler Céline Genzwurker-Kastner, directrice juridique et des politiques publiques de l'Automobile Club Association (ACA), qui représente les intérêts de plus de 1,5 million d'automobilistes. Mais aujourd'hui, la sécurité physique rime aussi avec la sécurisation des données. « Les conducteurs sous-estiment ce que leur véhicule sait d'eux. Ces données sont les gages d'une meilleure sécurité si l'anonymat est respecté et si les risques de piratage ne sont pas occultés », ajoute Céline Genzwurker-Kastner.

Alerte accident

Chez Liberty Rider, l'anonymat est levé uniquement en cas d'accident. Le principe fondateur de l'application est en effet d'alerter les secours via les services d'assistance partenaire dès lors qu'une anomalie est détectée comme, par exemple, un arrêt prolongé à la suite d'une forte accélération. Si le conducteur ne répond pas à l'appel du service d'assistance, les secours sont appelés pour intervenir. « Les deux tiers des accidents de moto surviennent sur des petites routes de campagne sur lesquelles les motards sont tentés de se faire plaisir », souligne Emmanuel Petit, fondateur de Liberty Rider qui compte une communauté de 400 000 membres et avec la volonté de garantir la confiance sur le traitement des données. Des membres très au fait des multiples usages des données. « La confiance ne se décrète pas. Il nous a fallu la preuve que nous ne récupérions pas la vitesse des motos. Nous ne transmettons aucune donnée en dehors des cas d'accident. Celles-ci sont uniquement associées à l'accéléromètre », précise Emmanuel Petit. C'est pour cela que le service de détection d'accidents est conditionné à un abonnement mensuel de 3,99 € et est intégré à l'offre de quelques assureurs mutualistes qui ont suivi cette fonctionnalité. L'approche est différente de celle de certains assureurs qui récompensent leurs assurés dont la bonne conduite est confirmée par les données qu'ils acceptent de partager. Les entreprises qui gèrent des flottes de véhicules de service sont de plus en plus enclines à utiliser les données de conduite des salariés pour prévenir les risques et réduire les coûts de maintenance. « La sensibilisation à l'éco-conduite se développe dans les entreprises », confirme Céline Genzwurker-Kastner. Sensibiliser et former est une chose, récupérer des données « sur le type de conduite » des collaborateurs en est une autre. Si un technicien passe un dos d'âne trop rapidement, il sera par exemple invité à suivre un tutoriel sur mesure.

Pas de nouveaux risques mais de nouvelles offres

Au point que le constructeur Tesla est devenu son propre assureur. « Nous manquons encore de recul sur l'accidentologie mais il n'y a pas à proprement parler de nouveaux risques. Celui associé au piratage des données est par exemple déjà connu. En revanche, il y a une évolution majeure sur notre capacité à combiner ses risques », explique Thierry Biardeau, président du comité automobile de la FFA et directeur technique assurance IARD de la MAIF. De quoi repenser les offres avec des couvertures multimodales, par exemple qui intègrent la voiture, le vélo et autres objets mobiles… Des couvertures à la fois globales et sur mesure selon l'usage de chacun. Et Thierry Biardeau de préciser qu'il ne « fallait pas perdre de vue la progression exponentielle du coût des réparations sur les véhicules modernes du fait de la place des équipements connectés ».

Conclusion

« Nous avons jusqu'à maintenant assuré des gens mais, à l'avenir, nos couvertures porteront davantage sur des flottes de véhicules autonomes et partagés. Que restera-t-il de notre spécificité mutualiste dans ces conditions ? »

Thierry Martel, *président de l'AAM.*

JAAM#3 les actes et la vidéo sont disponibles sur le site : ***www.aam-asso.fr***

Retrouvez les messages clés et les échanges de nos intervenants dans les actes ainsi que le best of de cette journée dans une vidéo de 10 minutes !

LA JOURNEE DES ADMINISTRATEURS

LA RÈGLEMENTATION DE L'ASSURANCE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE SANITAIRE

Philippe Poiget - Délégué général de la FFA

Depuis mars 2020 et la propagation du COVID-19, le secteur de l'assurance, comme tous les secteurs de la vie économique, a fait face à une avalanche de règlementation d'ordre législatif, réglementaire, administratif adoptée pour faire face à cette crise sanitaire inédite.
Hormis les publications issues des autorités de contrôle, la réglementation spéciale COVID-19, par nature temporaire, a vocation à s'appliquer à tous les secteurs de la vie économique sans pouvoir tenir compte des spécificités de chacun.
Nous n'allons pas lister ici l'ensemble de la réglementation COVID-19 susceptible d'impacter le secteur de l'assurance car la multitude de textes publiés concerne notamment, le droit social, le droit fiscal, le droit de l'environnement, le droit de l'immobilier, sans oublier le droit des sociétés[1].
Nous ne nous attarderons pas non plus sur les diverses actions de la Commission européenne pour faire face à la crise actuelle[2]. En effet, leur objectif principal consiste à renforcer les secteurs de la santé publique et à atténuer les effets socio-économiques de la pandémie dans l'Union.
Citons néanmoins les publications sectorielles issues de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA) ainsi que celles de l'ACPR qui ont visé d'une part à préserver la stabilité financière et la gestion prudente de ces entreprises affectées par la couverture de risques qui ne correspondent à aucun encaissement de primes et d'autre part à soutenir opérationnellement, via un assouplissement des exigences de « reporting ».

Au niveau national et en application de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, les pouvoirs publics français sont largement intervenus en publiant plus de cinquante ordonnances, sans compter les nombreux décrets, arrêtés, circulaires.
Comme indiqué plus haut, ces textes de portée très générale sont à interpréter à la lumière des exigences assurantielles ; l'exemple le plus emblématique en est l'ordonnance du 25 mars 2020[3] relative aux délais. En effet, la généralité de ses termes ordonnant une prorogation générale des délais législatifs et réglementaires échus pendant la période d'urgence sanitaire a suscité de nombreuses interrogations.

Conscient de ces difficultés, le gouvernement a pris une nouvelle ordonnance « délais » le 15 avril 2020 qui prévoit, notamment, l'exclusion des délais de renonciation, tel celui prévu à l'article L 132-5-1 du code des assurances.
S'agissant des procédures de mise en demeure en cas de non-paiement des primes et bien que, les textes « COVID-19 » n'aient pas modifié l'obligation de paiement de la prime à la date prévue par le contrat, chaque entreprise d'assurance a pu décider d'envoyer, ou non, ces mises en demeure.

Signalons enfin, le fait que la loi du 11 mai 2020 a prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus l'état d'urgence sanitaire mais que la nouvelle ordonnance délais du 13 mai a fixé au 23 juin 2020 la fin de la période juridiquement protégée, instituée par l'ordonnance initiale du 25 mars 2020.

Quoiqu'il en soit, au cours de cette période d'urgence sanitaire, les entreprises d'assurance se sont mobilisées afin de verser les prestations et les indemnités, dans le respect des délais légaux ante-COVID, même si les ordonnances ad hoc leur octroyaient, à elles aussi, des délais rallongés.
En effet, certaines facultés doivent être appliquées avec bon sens notamment lors de crise d'une telle ampleur.
C'est dans ce contexte que se situent actuellement, certaines dispositions du droit des assurances ; espérons qu'avec la fin du confinement, quelques hésitations réglementaires et administratives s'apaisent autant que pourra s'apaiser la propagation du virus COVID-19.

[1] A cet égard citons particulièrement l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 et l'ordonnance n° 2020-318 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles relatives à l'établissement, l'arrêté, l'audit, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations que les personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé sont tenues de déposer ou publier dans le contexte de l'épidémie de covid-19

[2] Voir « Réactions face au Coronavirus » : https ://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response_fr

[3] Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période

PERSPECTIVES ET PROJETS

PARTAGER ET RÉALISER ENSEMBLE

Le 26 novembre 2020 aura lieu la quatrième édition de la **Journée des administrateurs de l'AAM** sur le thème du climat avec un focus particulier en lien avec l'actualité sur les catastrophes naturelles et sanitaires, alors que le régime des catastrophes naturelles doit être réformé et que la crise du Covid-19 a touché gravement les personnes et les acteurs économiques.

Le groupe de travail « **Dépendance** », animé par Fabrice Heyriès, Groupama, va reprendre ses travaux en 2020 avec l'annonce de la création d'une cinquième branche. Les réflexions au sein de ce GT se font en parallèle des travaux de la FFA, sous l'angle mutualiste.

Le groupe de travail « **Gouvernance** », sous le pilotage de Patrick Jacquot, Mutuelle des Motards, va procéder à une mise à jour des recueils et guides créés en 2018 et remis aux administrateurs lors de la Journée des administrateurs (JAAM) de 2018. Ces documents portent sur les obligations en matière d'informations extra-financières et la gouvernance. Le groupe s'est attelé à des travaux autour de la notion de sociétaire, pilier de la gouvernance mutualiste. Un rapport sera publié à l'automne 2020. Des travaux sont en cours relativement à la déontologie des administrateurs mutualistes. Le format que prendra les conclusions de ces travaux est en cours de réflexion.

Le groupe de travail « **Mutualisme** », créé en 2019, sous l'égide d'Adrien Couret, MACIF, finalise un texte sur les valeurs mutualistes dont la diffusion devrait être organisée au second semestre 2020. Autour de ce moment, il sera présenté les bonnes pratiques des assureurs mutualistes dans leur dimension sociétale, sociale et territoriale.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Sécurisation des fonctions mutualistes pour les agents publics : Demandée par l'AAM depuis 2017, la proposition présentée à la Direction générale du Trésor vise à harmoniser les textes applicables (code de la mutualité, loi sur les coopératives et code des assurances) aux agents publics, exerçant des fonctions d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance ouvrant droit à des indemnités compensatrices. Présentée par le Trésor, et sur la base de l'avis rendu par le Conseil d'Etat fin décembre, cette mesure de sécurisation juridique des droits des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions mutualistes doit désormais être intégrée dans un texte législatif.

Un projet de loi relatif à l'émancipation économique des femmes, envisagé en 2020, devrait permettre l'instauration de mesures visant à favoriser la **parité femmes-hommes**. Dans cette perspective, une mesure viserait à aligner la gouvernance des sociétés d'assurance mutuelle sur celles des sociétés commerciales ou plus particulièrement celle des mutuelles du code de la mutualité en matière d'égalité femmes-hommes. L'AAM se tient prête à porter à la connaissance des pouvoirs publics des critères adaptés à la gouvernance des assureurs mutualistes.

Au niveau européen, les assureurs mutualistes prendront toute leur place dans la discussion qui concerne la révision de **Solvabilité II**. Ils défendront principalement à la fois, toute mesure visant à permettre de mieux prendre en compte les investissements de long terme et celles qui orienteront davantage vers les fonds propres sans pénalisation. Les assureurs mutualistes sont particulièrement inquiets quant aux mesures qui renforcent la volatilité d'autant que celle-ci a été un facteur de détérioration financière lourde lors de la crise du Covid-19.

PARTENARIAT

La FNMF et l'AAM réuniront en 2020 le Club mutualiste Economie et Finances pour une seconde édition sur le thème : « Gestion d'actifs et organismes d'assurance – Quelles stratégie(s) ? ». Elle abordera en particulier la question de l'allocation d'actifs dans un environnement de taux bas et de crise économique et financière.
Une troisième édition de la Journée destinée à la Prévoyance et la retraite, toujours en commun avec la FNMF, se tiendra également à l'automne 2020.

LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES & LIENS AVEC DES PARTENAIRES

LES LIEUX DE REPRÉSENTATIONS

Organisations Mutualistes Européennes et internationales

L'implication européenne de l'AAM se concrétise par son adhésion à **l'AMICE (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe).** La nécessite d'une association européenne forte est incontestée. Bien reconnue des pouvoirs publics européens en tant que représentante des entreprises d'assurance de taille modeste ou intermédiaire, elle s'est illustrée comme un acteur incontournable autour de la revue 2018 de Solvabilité 2 et est déjà reconnue pour ses travaux relatifs à la révision 2020 notamment pour ce qui concerne le principe de proportionnalité ou sur la volatilité.

Le niveau européen représenté par l'AMICE organise des synergies et collaborations avec l'ICMIF – Fédération internationale des assureurs mutuels et coopératifs. Ce fut notamment le cas lors d'une manifestation co-organisée le 4 décembre 2019 à Paris avec le soutien du groupe COVEA, sur le thème : " Dialogue avec les parties prenantes : Quels sont les moteurs du changement pour l'assurance au cours de la prochaine décennie ? "

Une même manifestation aura lieu autour de la régulation en décembre 2020 avec le soutien de COVEA.

- **L'AAM a accueilli avec la FNMF** à Paris les 20 et 21 mai 2019 le comité d'intelligence économique organisé par l'**ICMIF** ainsi que son Forum stratégique le 22 mai (38 représentants pour 17 pays).
- En février 2019, l'AAM a accueilli lors d'un déjeuner, **la Présidente de l'ICMIF, Hilde Vernaillen.**
- Fin 2019, l'ensemble du conseil d'administration de l'AMICE a été renouvelé. Ainsi, Cornélia Federkeil (AAM) et Séphane Cossé (COVEA) ont renouvelé leur mandat. A noter que Christophe Ollivier (FNMF) a été renouvelé en tant que vice-président.
- Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à ces deux organisations ou d'y être représentés via l'AAM.

Une représentation au sein des instances de l'ESS (économie sociale et solidaire)

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS.

En conséquence, elles se doivent d'être représentées au sein des instances de ce secteur.

- **Au CSESS** (Conseil supérieur de l'ESS), sont membres au titre de l'AAM : Patrick Jacquot / AMDM, Laure Delair / MACIF, Jérôme Narbonne / Groupama (représentant également l'AAM au Bureau du CSESS) et Cornélia Federkeil / AAM
- **À ESS-France** (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de peser dans les politiques publiques de l'ESS, sont représentants titulaires : Patrick Jacquot / AMDM et vice-président d'ESS France, Philippe da Costa /AG2R la Mondiale, Stéphane Cossé / COVEA et en tant que suppléantes, Cornélia Federkeil / AAM et Valérie Blanchard / AAM

Alors qu'en 2018, tous les travaux au sein d'ESS-France visaient la rénovation de la représentation nationale de l'ESS dans un objectif de rapprochement pour une articulation optimisée de l'ESS, en 2019, les orientations se sont concrétisées sur la base de 10 nouveaux principes fondateurs (votés en décembre 2018).

Il a été conclu en décembre 2019 un rapprochement entre le CNCRESS – Conseil National des Chambres Régionales de l'ESS – et ESS-France par une fusion absorption de la première par la seconde afin de créer toutes les synergies nécessaires à une représentation unique tant nationale que territoriale. Concrètement, c'est en 2020 que cette fusion doit être mise en œuvre.

L'AAM participe à la fois aux rencontres mensuelles qui réunissent les directeurs des organisations faîtières composantes de l'ESS et aux cellules de liaison mises en place sous la houlette de Christophe Itier, Haut-commissaire à l'ESS et l'innovation sociale, lors de la crise du Covid 19.

- **UDES** (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) : en tant que représentants d'acteurs de l'ESS, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES et grâce aux nouveaux statuts de celle-ci, l'AAM a pu y adhérer en tant que membre associé à compter du 1er janvier 2019.

Elle est représentée au sein du conseil d'administration et au sein des commissions affaires sociales, de l'emploi formation diversité, de la protection sociale et santé.

Prévention routière

- Thierry Monminoux : vice-président de la MAIF et président de Prévention MAIF, siège au titre de l'AAM au Conseil d'administration de Prévention Routière.

LE TEMPS DU DIALOGUE

Dialogue avec la FNMF

Les relations avec la famille mutualiste de la FNMF ont été accentuées depuis 2018. Dès son élection en tant que président de l'AAM, Thierry Martel a rencontré Thierry Beaudet, président de la FNMF. Ils ont ainsi pu partager des réflexions et des possibilités de travaux communs mais également une vision plus politique des relations entre les deux maisons. L'échange d'informations et de réflexions sur des dossiers notamment européens ainsi que la préparation commune des instances de l'AMICE et de l'ICMIF continuent à être organisés.

En 2019, l'AAM et la FNMF ont créé ensemble le Club Mutualiste économie et finances qui compte une cinquantaine de membres issus des deux familles. Une page LinkedIn est dédiée au Club dans un espace privatif et apporte à la fois actualités et réflexions.

Deux évènements ont été co-organisés par l'AAM et la FNMF en 2019 :

- **Lancement du Club Mutualiste Économie et Finances** le 17 septembre 2019 sur le thème de l'optimisation des ressources financières, sont intervenus pour l'AAM sur le thème des certificats mutualistes et autres instruments financiers, David Simon – directeur en charge des investissements, des finances et des risques AG2R La Mondiale & Mikaël Cohen - directeur des Opérations Financières et des Investissements Groupe de Groupama. Philippe Bernardi, Directeur des assurances de personnes de la FFA s'est associé à cette manifestation pour un point d'actualité autour de la loi PACTE.

- **Journée prévoyance retraite le 26 novembre 2019 sur le thème de l'évolution et des transformations autour des sujets suivants :**
  - L'évolution du secteur mutualiste et assurantiel dans un contexte de taux bas,
  - La transformation du marché français de l'épargne : la loi PACTE,
  - La dépendance,
  - La révision 2020 de Solvabilité II.

Lien avec ROAM

Parmi les adhérents de l'AAM, 19 sont également membres de ROAM.

Naturellement, des liens ont été tissés :

Des échanges ont été amorcés dès 2016 dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnent aux assureurs mutualistes Ainsi, l'AAM et ROAM ont travaillé conjointement à la constitution d'un catalogue commun de formation des élus mutualistes qui a été publié début 2018. En 2019, les deux organisations se sont mises d'accord pour une évolution de l'offre dès 2020 en partenariat avec l'IFPASS (Institut de formation de la profession de l'assurance) pour les administrateurs et les collaborateurs.

LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Que retenir de l'année 2019 ?

L'Association des Assureurs Mutualistes a eu trois priorités durant cette année 2019.
Elle a eu l'ambition de renforcer la place et l'image des assureurs mutualistes par la création de groupes de travail en lien avec l'actualité : la réforme du régime de retraite et la finance durable. Forte de nouvelles positions, l'AAM peut peser davantage dans le débat public et au sein de la Fédération Française de l'Assurance.

La mise en place du groupe de travail « mutualisme » a donné lieu à des échanges fournis sur les spécificités de ce modèle, échanges et travaux qui ont abouti à un Manifeste présenté à l'assemblée générale de 2020.
Elle a su renforcer ses partenariats en particulier avec la FNMF par la création d'un Club commun aux deux familles, le Club mutualiste Economie et Finances.
Elle a travaillé pour l'avenir en créant les conditions d'une offre de formation rénovée en 2020, grâce à un partenariat avec l'IFPASS qui met à disposition une université digitale.
En écrivant ces lignes, je ne peux omettre de parler de la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a changé nos modes de fonctionnement, nos ambitions également et nos priorités.

Plus que jamais, l'AAM a tissé des liens étroits entre les adhérents continuant à être un lieu de rassemblement, même à distance. Les réunions de la commission exécutive se sont tenues une fois par semaine autour de l'actualité liée aux conséquences de la crise sanitaire, actualité particulièrement chargée pour les assureurs. Le Secrétariat général a communiqué aux adhérents chaque fin de journée une information récapitulative des textes législatifs ou réglementaires. A cet égard, l'AAM s'est montrée très active auprès de la direction générale du Trésor concernant un sujet d'intérêt majeur pour les membres. Il s'agit de l'assouplissement des modalités et des délais de tenue des assemblées générales, à distance ou en huis clos. Ce dossier à cette heure n'est pas clos : l'assemblée générale est, pour nos adhérents, un moment fort de la démocratie mutualiste et se doit d'être, le plus parfaitement possible, un lieu d'échange et de décision. C'est ainsi que les adhérents souhaitent de la clarté et des aménagements.
L'importance s'est faite jour d'enrichir des éléments de langage commun autour de la question de la sinistralité afin de pouvoir les divulguer aux interlocuteurs nombreux qui ont marqué de l'intérêt pour l'assurance, parfois sans en connaitre parfaitement la complexité.
Dans cette situation nouvelle et inédite, l'équipe du secrétariat général a su montrer de la réactivité en s'adaptant aux contraintes avec fluidité. Je la remercie sincèrement pour cette continuité au service des membres.

Enfin, en juillet 2019, ce fut un moment fort dans la vie de l'association. Après trois ans d'existence, l'AAM connaissait son premier changement de président. Thierry Martel, directeur général de Groupama a pris le relais de Pascal Demurger, directeur général de la MAIF, premier président de l'association. Des remerciements tout particuliers à eux pour leur attention personnelle, leur confiance et leur disponibilité au service du développement de l'AAM.

Des remerciements chaleureux à l'ensemble des adhérents de l'AAM pour leur soutien attentif, leurs contributions et participations aux travaux ainsi que leur appui au déploiement de leur association.

CORNÉLIA FEDERKEIL
Secrétaire générale de l'AAM

ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

26 boulevard Haussmann
75009 PARIS - FR

+33 1 53 25 06 72
contact@aam-asso.fr
www.aam-asso.fr

AAM Association des Assureurs Mutualistes
Association des Assureurs Mutualistes
@AAMutualistes

Design graphique : ArnaudGiraud.com - AAM juin 2020